

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 AOUT 2020 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

**Présents** : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, LACOUTURE Jean-Luc, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BUICHE Stéphane Jérôme, DAVERAT Xavier, JUZAN Marc.

**Excusé(es)** : DUVIGNAU Thierry a donné procuration à Serge BUSTON, BACHÉ Magali a donné procuration à Martine LABIDALLE

**Secrétaire de séance** : LABIDALLE Martine

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le compte rendu de la réunion du 16 juillet 2020. M. Serge BUSTON demande si d'autres devis ont été demandés pour la remise en peinture de l'intérieur de la maison des associations.

Monsieur le Maire répond qu'un seul devis a été demandé mais qu'il a été reçu après le vote du budget et que cela laisse donc le temps au Conseil Municipal de réfléchir d'autant qu'il y aura d'autres travaux à prévoir.

Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

**1) Analyses des offres travaux extension de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du 11 juin 2020, l'appel d'offres par procédure adaptée pour l'extension du hall des sports a été publié le 15 juin 2020. Les travaux ont été répartis en 10 lots. Les entreprises avaient jusqu'au 10 juillet à 12h00 pour déposer leurs offres.

Monsieur le Maire ajoute que l'ouverture des plis a eu lieu le 28 juillet 2020. 26 offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée landespublic.org.

Les offres étaient réparties comme suit :

**Lot 1 démolition-gros œuvre** : 5 offres

**Lot 2 charpente-couverture** : 3 offres

**Lot 3 menuiseries extérieures** : 0 offres- lot déclaré infructueux

**Lot 4 plâtrerie-faux plafond** : 1 offre

**Lot 5 menuiseries intérieures** : 2 offres

**Lot 6 revêtement carrelage** : 1 offre

**Lot 7 peinture** : 3 offres

**Lot 8 climatisation-plomberie sanitaire** : 5 offres

**Lot 9 électricité** : 4 offres

**Lot 10 éléments de cuisine-cloisons isothermes** : 3 offres

Après analyses des offres et négociation sur les lots 1 et 6 ainsi qu'un contact direct avec des entreprises pour obtenir des offres sur le lot 3 (infructueux), il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1 démolition-gros œuvre : CESCUTTI** avec une proposition de **92 683,08 € HT** pour un estimatif de **84 200,00 € HT**

**Lot 2 charpente-couverture : HOURCADE** avec une proposition de **31 232,00 € HT** pour un estimatif de **36 300,00 € HT**

**Lot 3 menuiseries extérieures : NOUVELLE MIROITERIE LANDAISE** avec une proposition de **33 696,94 € HT** pour un estimatif de **22 600,00 € HT**

**Lot 4 plâtrerie-faux plafond : NOTTELET** avec une proposition de **13 026,30 € HT** pour un estimatif de **17 900,00 € HT**

**Lot 5 menuiseries intérieures : DUPIN ET FILS** avec une proposition de **3 940,30 € HT** pour un estimatif de **4 300,00 € HT**

**Lot 6 revêtement carrelage : LESCA ET FILS** avec une proposition de **8 700,00 € HT** pour un estimatif de **8 200,00 € HT**

**Lot 7 peinture : SADYS** avec une proposition de **3306,25 € HT** pour un estimatif de **4 100,00 € HT**

**Lot 8 climatisation-plomberie sanitaire : SARRAT** avec une proposition de **38 795,18 € HT** pour un estimatif de **40 000,00 € HT**

**Lot 9 électricité : SERTELEC** avec une proposition de **19 161,31 € HT** pour un estimatif de **19 000,00 € HT**

**Lot 10 éléments de cuisine-cloisons isothermes : SARRAT** avec une proposition de **39 898,87 € HT** pour un estimatif de **35 500,00 € HT**,

soit un total de **284 440,23 € HT** pour un estimatif de **272 100,00 € HT**.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

✓ DÉCIDE d'attribuer le marché aux entreprises citées ci-dessus aux montants proposés,

✓ DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer les actes d'engagement, les ordres de services et toutes les pièces se rapportant à ce marché.

## **2) Adhésion au groupement de commande achat de fournitures lié à la crise sanitaire**

Monsieur le Maire informe que le Département des Landes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG 40), l'association des Maires et la Mutualité Française union territoriale des Landes ont décidé de s'associer pour créer un groupement de commandes dédié à la fourniture de divers équipement et produits d'hygiène liés à la crise sanitaire en cours et proposent aux collectivités landaises d'y adhérer.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à ce groupement de commandes par le biais de la signature d'une convention. Le but ce groupement de commandes étant, bien entendu, de permettre à chaque adhérent de réaliser des économies d'échelle par le groupement des achats.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

✓ DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes dédié à la fourniture de divers équipement et produits d'hygiène liés à la crise sanitaire en cours proposé par le Département des Landes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG 40), l'association des Maires et la Mutualité Française union territoriale des Landes

✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

### **3) Convention d'adhésion au service du CDG 40 pour mise à jour du PCS et du DICRIM**

Monsieur le Maire explique :

« Notre commune s'est dotée par délibération du 15 juillet 2010, d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. L'objectif d'un plan de sauvegarde est, en cas de survenance d'évènements graves, de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune. Sa mise en œuvre vise à sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés ».

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service plan communal de sauvegarde du CDG 40.

Au vu de ce document, la mise à jour complète du Plan de Sauvegarde sera facturé à la Commune forfaitairement 1300 € mais sera subventionnée à hauteur de 65 % par le FEDER (subvention sous-réserve à ce jour.)

La charge communale pour la collectivité sera donc au maximum de 35% du coût global soit 455 €.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais le PCS et DICRIM, et de prendre en compte les évolutions réglementaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la signature de cette convention et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- **D'INTERVENIR** à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- **D'INTERVENIR** à toutes pièces et formalités s'y rapportant

### **4) Demande d'autorisation de stationnement de Mme Lebert**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Mme LEBERT née GUYOMARD Emilie domiciliée, 1845 route de Haut-Mauco, en vue d'obtenir une autorisation de stationnement d'un taxi sur la Commune d'Aurice.

Monsieur le Maire explique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de demandes antérieures.

Il ajoute que ce service n'existe pas, à ce jour, sur la Commune d'Aurice.

Mme LEBERT est titulaire de la carte professionnelle de conducteur et est à jour de sa formation continue obligatoire.

La délivrance de l'autorisation se fait par arrêté du Maire.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

✓ AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'autorisation de stationnement d'un taxi en faveur de Mme LEBERT née GUYOMARD Emilie domiciliée 1845 route de Haut-Mauco à Aurice.

✓ DIT que le taxi de Mme LEBERT née GUYOMARD Emilie stationnera 1845 route de Haut-Mauco à Aurice.

## **5) Don de l'APE pour achat de mobilier garderie scolaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 16 juillet 2020, il a été décidé d'acquérir du **mobilier neuf pour la garderie scolaire pour un montant de 3516,43 € HT soit 4 219,71 € TTC.**

L'association des parents d'élèves a souhaité soutenir cette initiative en faisant don à la Commune de la somme de 2000,00 € soit environ la moitié de la dépense.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce don.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- accepte le don d'un montant de 2000,00 € de l'association des parents d'élèves afin de contribuer à l'achat du mobilier de la garderie scolaire,
- dit que cette somme sera encaissée sur le budget 2020 à l'article 7713.

## **6) Rentrée scolaire 2020 (effectifs et protocole scolaire)**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe SOURROUILLE, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires afin d'évoquer les effectifs scolaires et le protocole sanitaire lié au Covid-19.

M. SOURROUILLE indique que les effectifs du SIVU sont stables. Il y a 49 enfants sur l'école d'Aurice.

Le protocole sanitaire de début juillet a été légèrement modifié, il est allégé. Le but est que tous les élèves reprennent l'école au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La distanciation sociale est préconisée lorsqu'elle est possible. Les adultes ont obligation de porter le masque toute la journée. Il est demandé de poursuivre la ventilation et la désinfection des locaux au moins une fois par jour ainsi que le respect des gestes barrières. Il est également conseillé de limiter les brassages d'élèves lorsque c'est possible.

## **7) Disponibilité de M. Philippe Duvignau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Philippe DUVIGNAU, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe a confirmé sa demande de mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Au vu des jours de congés restants, des jours placés sur son compte épargne temps et des heures supplémentaires qui lui sont dues, Philippe peut quitter son poste le 27 août 2020 au soir. Il a souhaité rester jusqu'à la fin du mois août afin de ne pas empêcher ses collègues de prendre leur congés d'été.

Afin de régulariser cette situation, un solde d'heures supplémentaires lui sera donc réglé sur le mois d'août.

M. le Maire ajoute que le cadre de la réintégration éventuelle de Philippe a été co-construit avec lui. Il fera une demande de réintégration au bout d'un an s'il le souhaite.

Un partage de connaissance des réseaux et bâtiments ainsi que la manipulation de l'épareuse a eu lieu ces dernières semaines.

M. le Maire ajoute qu'un moment de convivialité a été proposé à Philippe mais ce dernier n'a pas souhaité donner suite.

Une réflexion a été engagée en bureau pour évoquer « l'après » et trouver un fonctionnement qui convienne à tous. Les tâches réalisées par Philippe ont été réparties sur les deux autres agents du service techniques.

Yves occupe actuellement une partie de son temps à l'entretien des salles, tâche sur laquelle il ne semble pas très à l'aise.

Les adjoints ont rencontré les agents qui travaillent à l'école afin de connaître leur souhait en matière d'augmentation éventuelle du temps de travail. Seule Nathalie GRULOIS qui est contractuelle pour 19h30 par semaine souhaite augmenter son temps de travail. M. le Maire explique que Nathalie GRULOIS est en mesure d'effectuer au moins 30 heures par semaine afin de pallier en partie l'absence de Philippe.

M. Jean-Luc LACOUTURE se demande si Yves et Mathieu vont arriver à exécuter à seulement deux équivalents temps plein l'ensemble des tâches effectuées jusque-là à deux et demi équivalents temps plein.

Mme Karine CUZACQ suggère de recruter un emploi aidé ou un apprenti pour compléter l'équivalent temps plein manquant.

M. Serge BUSTON demande s'il a déjà été envisagé de faire passer l'épareuse par une entreprise privée ce qui permettrait de libérer du temps pour exécuter d'autres tâches.

Monsieur le Maire répond que cela lui paraît difficile en raison de la méconnaissance du terrain.

M. Marc JUZAN s'inquiète de la perte d'un équivalent temps complet (35H) et il souhaiterait que le total des équivalents temps soit rétabli dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire répond que la situation des équivalent temps (éq/tps) passerait de 6 à 5.3 équivalents, sur l'hypothèse que le contrat de Nathalie soit de 30H (5.4 éq/tps avec un contrat à 32H). La situation de l'effectif se dégrade effectivement de 0.7 éq/tps. Toutefois, le contexte sanitaire réduit de fait l'activité (moins de location et d'occupation de salles) ; ceci réduit d'autant l'activité des agents pour quelques temps encore. De plus, il faut garder à l'esprit que Philippe DUVIGNAU peut solliciter la commune pour réintégrer les services. L'ensemble de ces éléments conduit à gérer prudemment la situation des effectifs. Une évaluation sera faite régulièrement avec les agents concernés.

## **8) Contrat de Mme Nathalie Grulois**

M. le Maire explique qu'actuellement le contrat de Mme Nathalie GRULOIS qui travaille sur un poste d'accueil périscolaire n'est pas réglementaire car il a été renouvelé trop souvent.

De l'avis du Maire et des adjoints, Mme Nathalie GRULOIS donne satisfaction dans l'exécution de ses tâches et fait preuve d'une grande conscience professionnelle. En outre, Nathalie est parfaitement intégrée dans l'équipe des agents communaux.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'être en conformité avec la loi et suite aux réflexions qui viennent d'avoir lieu sur le poste laissé vacant par Philippe, il est possible de proposer à Nathalie GRULOIS un

contrat de 3 ans renouvelable une fois ou de la nommer directement à un poste d'au moins 30 heures par semaine.

## **APRES DISCUSSION, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I.

### **Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de créer un poste permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial d'une durée hebdomadaire de 32 heures par semaine à compter du 1er décembre 2020,
- que l'agent recruté assurera les fonctions de surveillance de l'accueil périscolaire, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement.

## **9) Questions diverses**

Monsieur le Maire demande si un conseiller municipal est disponible pour se rendre à l'assemblée générale du CAUE qui se tiendra le 04 septembre 2020 à 14h30 au siège du CAUE à Mont de Marsan. Après un tour de table, aucun conseiller municipal n'est disponible. Un retour en ce sens sera fait au CAUE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il se rendra chez le notaire le 04 septembre prochain pour la signature de quatre compromis de vente au lotissement de Ces. Il s'agit des lots 7, 22, 24 et 25. A ce jour, seuls les lots 4, 6 et 13 sont encore disponibles, tous les autres lots sont réservés ou vendus.

Monsieur le Maire ajoute que pour réaliser l'opération habitat annoncée lors de la campagne électorale, il convient de trouver un terrain. Il réalisera prochainement un inventaire qu'il soumettra à l'équipe.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu des sollicitations d'associations communales qui souhaitent utiliser à nouveau les salles communales. En raison de la crise sanitaire le bureau municipal a décidé de rédiger un protocole en direction des utilisateurs associatifs ou privés.

Ce protocole sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal par messagerie électronique dans un premier temps et chaque conseiller sera libre de faire part de ses observations. Le protocole sera ensuite validé et transmis à l'ensemble des associations communales et aux usagers extérieurs.

M. Serge BUSTON évoque la taille éventuelle d'une haie par les services techniques à l'angle entre la route de Haut-Mauco et la route de Saint-Sever. Monsieur le Maire confirme qu'il était d'usage que certaines haies situées sur des terrains privés soient entretenues par les employés communaux. De l'avis de tous, cette situation ne pouvant perdurer, Monsieur le Maire se chargera de contacter les propriétaires concernés.

M. Serge BUSTON évoque la mise à jour du site Internet de la Commune. Mme Martine LABIDALLE, adjointe au Maire, explique que des mises à jour régulières sont faites mais que cela prend du temps et qu'il faut faire preuve de patience.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité, M. Xavier DAVERAT, conseiller municipal, pour étudier l'organisation numérique de la Mairie comprenant notamment la messagerie des élus. Cette étude sera réalisée en lien avec l'ALPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.